

Taxe d'apprentissage 2017 Lycée et BTS Saint-Caprais

*Un engagement à nos côtés pour soutenir le parcours
de nos élèves et de nos étudiants*



En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage au *Lycée et BTS Saint Caprais*, rejoignez les entreprises qui nous font confiance et soutenez nos projets pédagogiques qui visent à former vos futurs collaborateurs : des élèves et des étudiants ouverts à l'international, qui ont des compétences relationnelles et organisationnelles.

Merci de vous associer au développement de nos ambitions afin de nous permettre de proposer des formations de qualité.



LE LYCÉE SAINT-CAPRAIS

Des parcours pédagogiques différenciés sont mis en œuvre pour la réussite de chacun

- ✓ Filières 1ère-terminale
 - S 95% de réussite au bac
 - ES 100 % de réussite au bac
 - L 100 % de réussite au bac
 - STMG 94 % de réussite au bac



- ✓ Classes à option 2nde, 1ère, terminale
 - Européenne allemand (Education Nationale)
 - Dispositif *english studies* (cursus Saint-Caprais)
 - Enseignement du numérique
 - Dispositif d'aménagement Rugby Féminin Prun'elle

Qu'allons-nous financer grâce à la
taxe d'apprentissage ?

Principalement renouveler l'équipement numérique pour que nos élèves et nos étudiants travaillent dans de meilleures conditions.



LES BTS SAINT-CAPRAIS

MÉTIERS DE LA VENTE ET DE LA RELATION CLIENT : BTS Négociation et Relation Client

Former des commerciaux de terrain et des managers commerciaux : Gérer la relation client dans sa globalité, de la prospection jusqu'à la fidélisation et contribuer à la croissance du chiffre d'affaires.

Perspectives professionnelles : promoteur des ventes, prospecteur, animateur réseau, négociateur, conseiller commercial, chargé de clientèle, chargé d'affaires, télévendeur, responsable de secteur, attaché commercial, négociant, courtier, responsable d'équipes de prospection, responsable de secteur, assistant-manager.

MÉTIERS DE LA GESTION : BTS Comptabilité et Gestion

Former les étudiants à la gestion des obligations comptables, fiscales et sociales, à participer à l'élaboration et à la communication des informations de gestion et à contribuer aux prévisions et à la préparation des décisions.

Perspectives professionnelles :
Assistant comptable/
Comptable en entreprise/
Comptable en cabinet/
Gestionnaire de paie/
Contrôleur de gestion.



NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pourquoi ?

Pour financer le développement de l'apprentissage, des formations technologiques et professionnelles.

Qui la verse ?

Les entreprises employant des salariés et ayant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Quand ?

La déclaration et le paiement de la taxe doivent être faits **avant le 1^{er} mars** de chaque année.

Quel montant ?

Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées sur l'année écoulée. Le taux est de 0,68 % de la masse salariale.

Lors du versement de votre taxe, merci de bien notifier sur le formulaire officiel de votre organisme collecteur :

Lycée Saint-Caprais
UAI : 470060K

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



Lycée Saint-Caprais

8, rue Raspail – 47 000 Agen
05 53 77 29 23
ou 05 53 77 29 20
econome@saintcaprais.fr